Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil d'Etat renouvelle le mandat de trois de ses représentants au Conseil d'administration de la BCV

Le Conseil d'Etat renouvelle les mandats de trois représentants du Canton au sein du Conseil d'administration de la Banque cantonale vaudoise (BCV). Il a par ailleurs adopté une nouvelle convention d'information entre la banque et l'Etat qui est son principal actionnaire.

Afin qu'ils puissent continuer à siéger au sein du Conseil d'administration de l'établissement, le Conseil d'Etat a renouvelé le mandat d'Olivier Steimer, président du Conseil d'administration de la BCV, de Luc Recordon, conseiller aux Etats, et de Paul-André Sanglard, président du Conseil d'administration de la Banque cantonale du Jura. Le 31 décembre 2009, ces trois administrateurs, entrés en fonction en 2002, arriveront en effet au terme de leur second mandat de quatre ans. Le quatrième administrateur de la BCV désigné par l'Etat, M. Stephan Bachmann, a pour sa part été nommé il y a deux ans.

Le Conseil d'Etat et la Banque ont également signé une nouvelle convention d'information qui fixe les règles en vigueur dans les échanges d'information entre le Canton, actionnaire majoritaire représenté par le Conseil d'Etat, et l'établissement. La première convention avait été signée en 2004. Celle de 2009 intègre l'expérience pratique de ces cinq années et l'évolution du droit fédéral, notamment en matière de terminologie. Ainsi sont précisés le rythme et la nature des rencontres entre les représentants de l'Etat et ceux de la banque et les informations transmises dans le cadre de la législation fédérale sur la surveillance des marchés boursiers.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 09 décembre 2009

DEC, Jean-Claude Mermoud, conseiller d'Etat, 021 316 60 10